Paris (75) : trois agents des déchetteries de la mairie de Paris jugés en appel pour corruption ; l'un aurait empoché 155 000 € et investi à Oran

11/11/2026 à 9h45



Trois agents des déchetteries de la Ville de Paris, un service géré par la mairie de Paris, étaient jugés en appel ce mardi 10 novembre 2026 pour corruption. Entre 2016 et 2021, ils auraient laissé des professionnels du bâtiment décharger illégalement des gravats dans des équipements municipaux, contre des sommes versées en liquide.

Selon *Le Parisien*, les trois fonctionnaires, âgés d'une cinquantaine d'années, auraient perçu entre **10 et 50 euros par camionnette**. En contrepartie, des ouvriers du BTP pouvaient déposer leurs déchets dans ces déchetteries gratuites, réservées aux particuliers, au lieu de se rendre dans des centres professionnels agréés et payants.

Les montants évoqués par l'enquête atteindraient **155 000 euros pour l'un des agents**, qui aurait investi dans un appartement à **Oran (Algérie)**, **54 000 euros pour un deuxième**, dont des fonds

auraient transité vers le Congo, et **75 000 euros pour le troisième**. Ces sommes restent présentées comme des montants reprochés aux prévenus, et non comme de nouvelles condamnations prononcées en appel.

Ces déchetteries dépendent bien de la mairie de Paris. Leur fonctionnement relève de la **Ville de Paris**, notamment de sa Direction de la propreté et de l'eau. Les agents poursuivis exerçaient donc dans des équipements municipaux, et non dans des entreprises privées. La Ville indique que ses déchetteries sont destinées aux déchets des particuliers.

Les trois prévenus comparaissaient le 10 novembre devant la **cour d'appel de Paris**. Selon *Le Parisien*, ils présentent les pratiques dénoncées comme un problème plus général au sein des déchetteries parisiennes. Cette affirmation leur est attribuée et ne signifie pas que tous les agents municipaux seraient mis en cause.

Sources : Le Parisien, Florian Loisy, 10 novembre 2026 à 21 h 20 ; Ville de Paris, « Les déchèteries parisiennes à votre service » (mise à jour le 30 octobre 2026).

Photo d'archives : gravats et déchets de chantier, François Grunberg / Ville de Paris. Illustration générale, sans lien direct avec les faits jugés.